



MAIRIE DE LEBETAIN

FLASH INFO Mars 2022

RECRUTEMENT

La Mairie de Lebetain, recherche un/une secrétaire à temps partiel, débutant(e) accepté(e).

ELECTIONS 2021

Les 10 et 24 avril 2022 vont se dérouler les élections présidentielles et les 12 et 19 juin les élections législatives. Le bureau de vote sera situé à la salle communale de Lebetain en dessous de l'école. Au vu de la crise sanitaire, merci de respecter les gestes barrières.

Les plus de 18 ans ont la possibilité de s'inscrire jusqu'à la dernière minute à condition d'avoir 18 ans au moment des élections.

TRAVAUX EXTERIEURS

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, générateur de nuisance sonore ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00
- les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

La musique fait partie des nuisances sonores, quand vous écoutez de la musique ce n'est pas à votre voisin de l'entendre.

DEJECTION CANINE :

Tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des **déjections canines** sur tout ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe.

L'amende de base pour déjection canine est donc fixée à 35 euros

M. le Maire,
DUPREZ Jean-Jacques.